

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Abdelhafid Boussouf-Mila

Faculté des lettres et des langues
Département des lettres et des langues étrangères –français-

- + Niveau : Master I / SDL
- + Matière : Lexico-sémantique
- + Enseignant : Dr. AZZOUZI. Tarek
- + Semestre : 2
- + **COURS**

Année universitaire : 20025/2026

COURS :6 - Les relations lexicales : Synonymie, antonymie, hyperonymie, hyponymie, méronymie (description des relations de sens au sein du lexique)

🚩 Objectifs de l'enseignement :

À travers l'étude des procédés de formation lexicale et des relations entre les mots

(synonymie, antonymie, polysémie, etc.), **l'enseignement vise à :**

1. **Développer la conscience lexicale** : *amener les étudiants à comprendre comment les mots se construisent et interagissent dans la langue.*
2. **Affiner la compétence d'analyse linguistique** : *apprendre à décomposer un mot, identifier son origine, et reconnaître ses liens avec d'autres termes.*
3. **Élargir et organiser le vocabulaire** : *construire un réseau lexical structuré qui facilite la mémorisation et l'usage du lexique.*
4. **Appliquer la théorie à des situations réelles** : *utiliser les connaissances acquises pour lire, écrire et interpréter des textes avec plus de précision.*
5. **Préparer à la recherche et à la didactique** : *acquérir des outils utiles en lexicographie, en enseignement du vocabulaire et en analyse de discours.*

□ Introduction

Le lexique ne se limite pas à une simple accumulation de mots. Il s'agit d'un ensemble structuré dans lequel chaque unité trouve sa place en lien avec d'autres. Les mots ne fonctionnent pas isolément : ils se répondent, se complètent ou s'opposent selon des rapports précis. Cette organisation interne permet au locuteur de naviguer dans la langue et de construire du sens avec souplesse.

Le lexique comme système organisé, on peut comparer le lexique à un réseau où les mots entretiennent des rapports multiples. Ce système n'est pas figé : il se transforme au fil du temps avec les usages et les pratiques sociales. Ainsi, comprendre le lexique suppose d'observer comment les termes s'articulent les uns aux autres dans un ensemble cohérent.

La notion de relation sémantique, les relations sémantiques renvoient aux liens de sens qui unissent les mots. Elles prennent plusieurs formes : synonymie, antonymie, hyperonymie, hyponymie ou encore méronymie. Étudier ces rapports revient à saisir comment le lexique s'organise et comment le sens se construit par contraste, ressemblance ou hiérarchisation.

□ La synonymie

La synonymie correspond au rapport qui unit deux ou plusieurs mots de sens proche. Elle renvoie à l'idée qu'un terme peut être remplacé par un autre sans modification notable du sens global de l'énoncé. Cependant, dans la pratique, cette équivalence parfaite est rare, car les mots comportent toujours des nuances liées à leur emploi, leur registre ou leur contexte d'usage.

□ Définition

Un synonyme est un mot qui partage une proximité sémantique avec un autre. Par exemple, « maison » et « demeure » désignent tous deux un lieu d'habitation. Toutefois, « demeure » renvoie souvent à un registre plus soutenu, alors que « maison » reste neutre. Ainsi, la synonymie n'implique pas nécessairement une substitution sans conditions : elle suppose de prendre en compte le contexte et la valeur stylistique de chaque terme.

➤ Types de synonymes :

On distingue généralement trois formes de synonymie.

Les synonymes absolus : ils sont rares et se rencontrent surtout dans le vocabulaire technique.

Dans ce cas, deux mots peuvent être substitués sans aucune différence de sens.

Par exemple, « bicyclette » et « vélo » sont considérés comme équivalents dans l'usage courant.

- **Les synonymes partiels** : ils concernent la majorité des cas. Ici, les mots partagent une base sémantique commune mais présentent des nuances. Ainsi, « regarder » et « contempler » désignent tous deux une activité visuelle, mais « contempler » implique une durée ou une intention particulière.
- **Les synonymes contextuels** : ils apparaissent dans une situation précise où deux termes peuvent se substituer, alors qu'ils ne le sont pas dans d'autres contextes. Par exemple, « rapide » et « vif » peuvent être considérés comme proches lorsqu'ils décrivent un

mouvement (« un cours d'eau rapide / un cours d'eau vif »), mais pas lorsqu'il s'agit d'un goût (« un fromage vif »).

➤ **Exemples :**

La synonymie enrichit la langue en permettant la variété d'expression. Dire « un film amusant », « un film drôle » ou « un film comique » revient globalement à exprimer une même idée, tout en introduisant des nuances. Cependant, les limites de la synonymie apparaissent dès qu'on tente de substituer mécaniquement les mots. Ainsi, remplacer « mourir » par « disparaître » ne donne pas toujours le même effet : le premier est direct et neutre, tandis que le second relève d'un euphémisme.

La synonymie ne doit pas être perçue comme une équivalence parfaite mais comme un système de proximités graduelles. Elle montre que le lexique fonctionne à travers un réseau de relations qui dépasse le simple remplacement mécanique des mots, en tenant compte du registre, du contexte et de l'effet recherché.

□ **L'antonymie**

L'antonymie désigne la relation de sens entre deux mots de sens opposé. Cette opposition n'est pas uniforme : elle peut prendre plusieurs formes, selon le type de contraste établi entre les termes.

Un premier type d'antonymie est la contradiction. Elle repose sur une opposition binaire qui ne laisse aucune possibilité intermédiaire. Un mot exclut totalement l'autre.

Par exemple, « vivant » et « mort » se situent dans une relation de contradiction : si un être est vivant, il ne peut pas être mort, et inversement.

Un second type est **la contrariété**. Dans ce cas, l'opposition s'installe entre deux pôles extrêmes, mais elle laisse place à des états intermédiaires. L'exemple classique est celui de « chaud » et « froid ». Entre ces deux termes, on peut introduire des nuances comme « tiède » ou « frais ». La contrariété se caractérise donc par un spectre de valeurs possibles entre les extrêmes.

Il existe la complémentarité. Elle met en relation des termes dont l'opposition suppose une dépendance mutuelle. Chaque mot ne prend son sens qu'à travers l'existence de l'autre. Ainsi, « marié » et « célibataire » forment une complémentarité : le sens de l'un se construit à partir de l'existence de l'autre. On ne peut comprendre « célibataire » sans savoir ce que signifie « marié ».

L'antonymie contribue à structurer le lexique en créant des repères de sens. Elle est largement exploitée dans les usages quotidiens et littéraires, où l'opposition sert à renforcer un contraste ou à nuancer une description. Par exemple, dire « une lumière éclatante dans une nuit obscure » repose sur un jeu d'antonymes qui met en relief la force de l'image.

Ainsi, l'antonymie ne se limite pas à une simple opposition mécanique : elle permet aussi d'exprimer des nuances, des transitions ou des complémentarités qui reflètent la richesse du lexique.

□ L'hyperonymie et l'hyponymie

Dans l'organisation du lexique, certains mots entretiennent des rapports hiérarchiques. Deux notions permettent de décrire ce type de relation : l'hyperonymie et l'hyponymie.

Un **hyperonyme** est un terme dont le sens englobe celui d'autres mots plus précis. À l'inverse, un **hyponyme** est un mot qui précise et restreint le sens de l'hyperonyme. Ainsi, « animal » est hyperonyme de « chien », « chat » ou « cheval » ; chacun de ces derniers est hyponyme d'« animal ». Cette relation n'est pas d'égalité, mais d'inclusion : tout chien est un animal, mais tout animal n'est pas un chien.

Cette structuration permet de représenter le lexique sous forme **d'arborescences**. Un terme général se situe en haut de la hiérarchie et se ramifie en plusieurs termes spécifiques. Cela reflète la manière dont la langue organise les connaissances.

Prenons l'exemple du domaine **des animaux**.

- Hyperonyme : « oiseau ».
- Hyponymes : « moineau », « corbeau », « perroquet », « aigle ».

Chaque hyponyme apporte une précision : un perroquet est un oiseau, mais avec des caractéristiques distinctes.

Dans le champ **des métiers**, la même logique s'applique.

- Hyperonyme : « médecin ».
- Hyponymes : « pédiatre », « chirurgien », « dermatologue ».

Tous relèvent de la catégorie « médecin », mais chacun possède une spécialisation qui réduit le champ du terme général.

Le domaine **des objets** fournit aussi de nombreux exemples.

- Hyperonyme : « meuble ».
- Hyponymes : « chaise », « table », « armoire ».

Chaque hyponyme se rattache au mot « meuble », mais ne le recouvre pas totalement.

Ces arborescences montrent que l'hyperonymie et l'hyponymie structurent la pensée et facilitent la classification. Dans un dictionnaire ou dans un apprentissage scolaire, ce principe aide à comprendre les liens entre les mots. Toutefois, il existe des cas où la frontière entre hyperonymes et hyponymes est moins nette. Par exemple, « fruit » et « légume » peuvent poser problème selon les critères retenus (botaniques ou culinaires).

Ainsi, l'hyperonymie et l'hyponymie traduisent une organisation hiérarchique du vocabulaire, fondée sur l'inclusion de sens, que l'on peut aisément représenter par des arbres lexicaux.

□ La méronymie

La **méronymie** désigne une relation lexicale qui unit un mot désignant un tout et un autre qui désigne une partie de ce tout. Elle se distingue par une logique de composition : un objet ou un être est perçu comme constitué de différentes parties, chacune pouvant être nommée et

identifiée par un terme spécifique. Par exemple, dans le couple *arbre* et *feuille*, le mot *feuille* renvoie à une partie constitutive de l'*arbre*.

Contrairement à l'**hyperonymie**, qui repose sur une hiérarchie entre catégories générales et particulières (**par exemple** *animal* comme hyperonyme de *chien*), la méronymie ne relève pas de l'inclusion conceptuelle mais de la constitution physique ou fonctionnelle.

Dire que le *chien* est un animal exprime une appartenance catégorielle, tandis que dire que la *roue* fait partie d'une *voiture* exprime une relation de composition matérielle. Cette différence souligne que l'hyperonymie organise le lexique en termes de classes, alors que la méronymie le structure en fonction des relations partie-tout.

Les exemples de méronymie sont nombreux et très variés. Dans le domaine des objets, on peut citer : *porte* et *poignée*, où la *poignée* est une partie de la *porte*. Pour les êtres humains, on retrouve la relation entre *main* et *doigt* ; chaque doigt est un élément constitutif de la main. Dans le domaine naturel, on trouve *montagne* et *sommet*, le sommet étant une partie spécifique de la montagne. En musique, un *piano* se compose de plusieurs *touches*, et chaque touche est un méronyme du piano.

Cette **relation** permet de mieux comprendre la manière dont les langues découpent et organisent la réalité. Elle rend visible une approche descriptive et analytique : pour parler d'un objet, on peut soit le désigner dans son ensemble, soit détailler ses parties selon le besoin du discours.

Ainsi, la méronymie reflète une logique de précision lexicale, en donnant aux locuteurs les moyens de passer du global au particulier dans leur usage du vocabulaire.

□ **Articulation entre ces relations**

Les relations d'hyperonymie, d'hyponymie et de méronymie forment un ensemble de liens qui organisent le lexique de façon hiérarchisée et structurée. Elles permettent de classer les mots, de montrer les rapports qu'ils entretiennent entre eux et d'expliquer comment un terme se situe dans un réseau plus large. Cette articulation donne une cohérence à l'ensemble du vocabulaire et facilite la compréhension des relations conceptuelles.

- **L'hyperonymie et l'hyponymie relèvent d'une logique d'inclusion** : un mot général englobe plusieurs mots plus spécifiques. Par exemple, « arbre » est l'hyperonyme de « chêne » et « sapin », qui en sont les hyponymes. On observe donc une hiérarchie de niveaux, allant du plus englobant au plus particulier. La méronymie, en revanche, ne fonctionne pas sur le principe de l'inclusion mais sur celui de la composition : elle établit un lien entre un tout et ses parties. Ainsi, « voiture » est en relation méronymique avec « roue », « moteur » ou « volant ».
- **Ces relations partagent un point commun** : elles permettent toutes de mettre en évidence des liens sémantiques qui organisent le lexique. Cependant, elles ne reposent pas sur le même type de lien logique. L'hyperonymie et l'hyponymie reposent sur un rapport vertical d'appartenance à une catégorie, alors que la méronymie repose sur un rapport horizontal de composition.
- **On peut les comparer à deux modes différents de classement** : l'un par niveaux d'inclusion, l'autre par relations de parties et de tout.
Ainsi, le lexique se présente comme un réseau où ces relations se complètent : l'hyperonymie et l'hyponymie dessinent des arborescences conceptuelles, tandis que la méronymie

introduit une autre forme d'organisation basée sur la structuration interne des objets. Cette articulation illustre la richesse des liens lexicaux et la manière dont ils rendent les mots plus accessibles et organisés pour l'usager de la langue.

□ **Retombées fonctionnelles**

Les relations lexicales comme l'hyponymie, l'hyponymie et la méronymie ne restent pas de simples notions théoriques ; elles sont mobilisées dans plusieurs pratiques liées à la langue et à son enseignement.

□ **En lexicographie (dictionnaires)**

Les dictionnaires, qu'ils soient généraux ou spécialisés, s'appuient sur ces relations pour organiser les définitions. Par exemple, lorsqu'un dictionnaire définit le mot chêne, il peut indiquer qu'il s'agit d'un arbre (hyperonyme) et préciser ensuite les différentes espèces de chênes (hyponymes). Dans les dictionnaires visuels, la méronymie est largement mobilisée : une planche consacrée à l'automobile montre les parties constitutives (roue, portière, moteur). Cette organisation aide le lecteur à naviguer dans le lexique de manière structurée.

□ **En didactique (apprentissage du vocabulaire)**

Ces relations sont aussi utilisées dans l'enseignement des langues, qu'il s'agisse de la langue maternelle ou d'une langue étrangère. L'enseignant peut construire des arborescences lexicales pour faciliter la mémorisation : partir d'un hyperonyme comme animal, puis descendre vers mammifères, oiseaux, poissons, jusqu'aux hyponymes concrets comme chat, moineau, truite. De la même manière, la méronymie permet d'organiser le vocabulaire en ensembles cohérents : apprendre le mot ordinateur puis introduire clavier, écran, souris. Cette approche rend l'acquisition lexicale plus intuitive, car les mots sont intégrés dans des réseaux sémantiques.

□ **En analyse de discours**

Dans l'étude de textes ou de corpus, ces relations aident à repérer des effets de sens. Par exemple, l'usage d'un hyperonyme au lieu d'un hyponyme peut signaler une généralisation ou une atténuation (le véhicule au lieu de la moto). La méronymie, quant à elle, peut marquer une focalisation sur un détail significatif (les voiles pour désigner un navire). Ces procédés permettent de mieux comprendre comment les locuteurs organisent et transmettent des informations.

➤ **L'hyponymie, l'hyponymie et la méronymie** trouvent des applications dans l'élaboration d'outils linguistiques, dans la pédagogie du vocabulaire et dans l'analyse des usages discursifs. Elles montrent que le lexique n'est pas un ensemble de mots isolés, mais un réseau organisé qui reflète la manière dont les humains catégorisent leur expérience.

□ **Conclusion**

Les relations lexicales comme l'hyponymie, l'hyponymie et la méronymie permettent d'organiser les mots en réseaux cohérents, donnant une vision plus structurée du lexique. Elles facilitent la compréhension des liens entre les unités lexicales et leur usage dans différents contextes. Au-delà de cette organisation, elles ouvrent la voie à la créativité lexicale, où les locuteurs jouent avec les associations de mots pour produire de nouvelles expressions ou élargir le sens.

□ **Références bibliographiques inductives**

- Bauer, L. (2003). *Introducing Linguistic Morphology* (2^e éd.). Edinburgh: Edinburgh University Press.
- Bloomfield, L. (1933). *Language*. New York: Holt, Rinehart & Winston.
- Corbin, D. (1987). *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag.
- Dubois, J., Giacomo, M., Guespin, L., Marcellesi, C., Marcellesi, J.-B., & Mevel, J.-P. (2002). *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.
- Martinet, A. (1960). *Éléments de linguistique générale*. Paris : Armand Colin.
- Plungian, V. (2001). « Typologie morphologique et description des langues », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 96(1), 267-288.
- Tesnière, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.